

LES CAHIERS DE L'

Entre

PATRIMOINE-CULTURE

Deux

ENVIRONNEMENT

Mers

4 €

N° 94

MAI-JUIN-JUILLET 2010

ÉDITO

PATRIMOINE

- **L'église Saint-Romain à Cénon**
- **Le clocher de Baurech à l'épreuve du vent**
- **Histoire et coutumes de l'Hosanne.**

PATRIMOINE-

ACTUALITÉ

La grande braderie de nos bijoux de famille

ENVIRONNEMENT

Le parc naturel du Cypressat

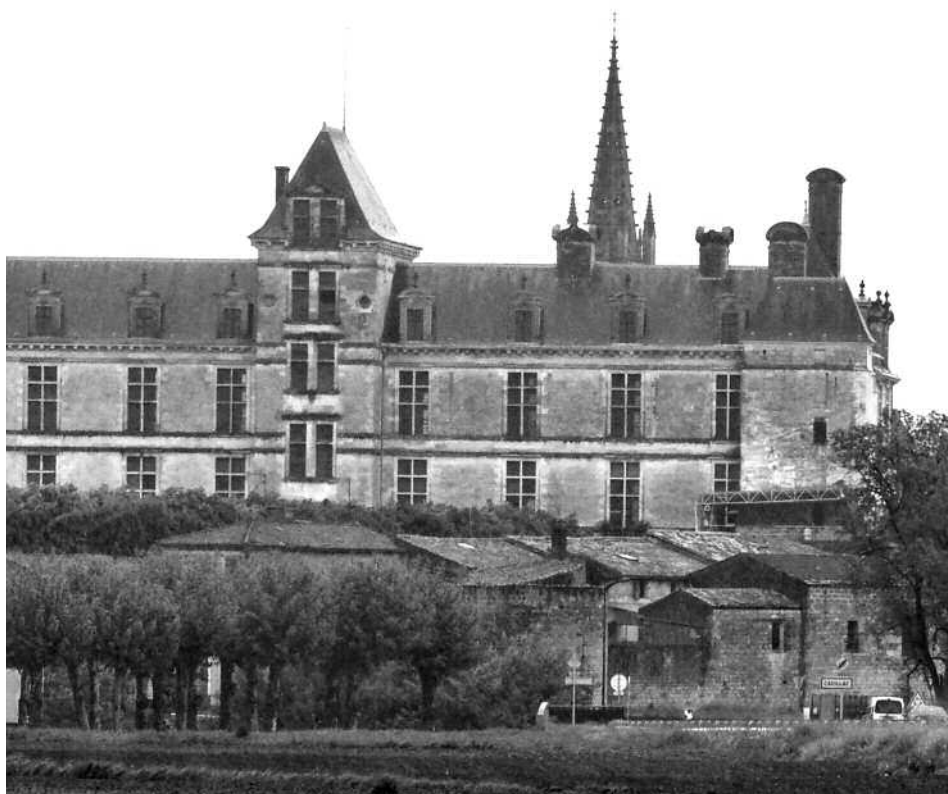
CHERCHER L'ERREUR

Voyage au Pays de Trans'Gironde

BIBLIOGRAPHIE

DES IDEES POUR EVITER LA TELE

POESIE



Quel avenir pour le château de Cadillac ?

ÉDITO

Quoi de neuf ?

En quelques semaines, notre terre nourricière a déclenché la grosse artillerie, histoire, peut-être, de donner quelques leçons de bien vivre à l'humanité qui grouille sur sa surface.

Elle a tremblé de colère retenue en Haïti et dans une province reculée de Chine, s'est répandue en nappes meurtrières sur nos côtes de France. Pour finir – tout au moins pour l'instant – a voilé une bonne partie du continent d'un épais nuage, paralysant, pendant plusieurs jours, une société technologiquement si sophistiquée que le simple éternuement d'un volcan, au nom impossible à prononcer, a pu la rendre hors service pendant un temps.

Ce fut le grand débordement médiatique et compassionnel : aides d'urgence pour Haïti... comme d'habitude les gagne-petit ont vidé leurs tirelires pour venir en aide aux sinistrés. Quelques semaines plus tard les sinistrés dorment toujours à la belle étoile, personne n'en parle plus et qu'est l'argent devenu ? Le sort des Tibétains a eu droit à deux jours de parlotte pour vanter le courage des moines en robe orange, dégageant à mains nues les ensevelis.

En France, sitôt les 65 morts mis en terre, la tempête Xynthia continue de faire des remous. Dans l'urgence, vite fait, sur ordre de notre grand Vizir, les zones noires sont délimitées, avec plan de destruction massive de l'habitat de ceux qui avaient eu la crédulité de croire les promoteurs, les maires, la DDE et autres responsables – mais non coupables, selon la formule consacrée – et que, construire en zone inondable c'était aussi accéder au paradis sur terre à bon marché !

En ce moment même, ce 3 mai, les médias rendent compte de cette monstrueuse marée noire : la terre dégueule son pétrole à raison de 800 000 litres/jour mettant en péril et la côte de la Louisiane et sa mangrove. Sanctuaire pour la flore et la faune, lieu de nidification pour de nombreux oiseaux migrateurs, zones d'habitat pour des espèces rares qui risquent de disparaître à jamais, tout comme l'économie de la pêche qui fait vivre toute une population locale.

A des milliers de kilomètres de notre Entre-deux-Mers, l'humanité est en train de perdre un capital de vie irremplaçable. Plus près de nous, les super-nains qui nous

Lire la suite page 2



L'église Saint-Romain à Cenon

Le 13 janvier dernier la ville de Cenon a reçu le prix départemental des « Rubans du patrimoine » après avoir répondu au concours national organisé par la Fédération Française du Bâtiment, la Fondation du patrimoine, et Dexia qui récompense chaque année les villes ayant conduit avec succès des opérations de réhabilitation de leur patrimoine bâti.

Mais pourquoi avoir porté autant d'attention à ce patrimoine non classé, comme d'ailleurs beaucoup de nos petites églises qui restent non seulement autant de témoins de notre histoire, mais aussi et toujours des points de repères identitaires pour tous ?

En l'occurrence, la ville de Cenon a pris le parti d'investir dans la sauvegarde d'un patrimoine de qualité, de redonner vie à des lieux culturels en souhaitant développer leur vocation culturelle. Choix politique qui induit aussi une prise de décision financière lourde puisque le montant des travaux de réhabilitation aura coûté 1 000 000 d'euros^(*). Après cinq années de chantier, les portes de l'église ont pu être à nouveau ouvertes au public qui a pu admirer l'édifice dans son éclat d'origine et le contraste entre la remise en état de ses pierres qui ont retrouvé leur éclat et la polychromie de son intérieur.

Aujourd'hui, l'église Saint-Romain située au sommet des coteaux surplombe la Garonne telle une vigie et se livre au regard au-delà de la rive gauche.

Le site

Sur la rive droite de la Garonne les sommets des coteaux sont autant de belvédères qui offrent des points de vue sur Bordeaux, la métropole régionale et bien au-delà jusqu'à la limite de la forêt des Landes qui en barre l'horizon.

Suite Quoi de neuf ?

Suite de la première page

gouvernement, s'agissent en tous sens et en tous lieux, ne sachant pas très bien quelle somme pourra être prêtée à la Grèce pour la maintenir en perfusion, non pas par solidarité, mais pour éviter l'effet domino sur la zone Euro. Celle-ci est dans l'œil du cyclone, non pas celui d'une future catastrophe écologique, mais dans celui des prédateurs qui font leur beurre aux mamelles de la voracité et de la cupidité.

Colette Lièvre.



Ce n'est donc pas étonnant que le Site de Saint-Romain ait été probablement occupé au bas Empire Romain par une nécropole édifiée dans la dépendance de la villa gallo-romaine toute proche.

Au fil des siècles et des mutations urbaines, le Bourg s'est construit autour de l'église avec ses propriétés viticoles, ses maisons nobles, appartenant pour la plupart à de riches bourgeois bordelais ou à des congrégations religieuses.

Toutes disparaîtront au profit d'une urbanisation générée par le développement de l'industrialisation au XIX^e siècle et au XX^e siècle pour répondre aux besoins de logements.

Subsiste en contrebas de l'église, le cimetière « ancien » qui a été agrandi en 1860 et où reposent de nombreuses personnalités ayant marqué l'histoire de la commune de Cenon.

En 1864 Gustave Alaux restaure l'église Saint-Romain.

Comme souvent, à l'origine, l'église a été assise sur l'emplacement d'une construction plus ancienne dont il ne subsisterait qu'une partie des fondations. On retrouve en avant du clocher des murs dérasés correspondant probablement à un édifice du Bas-Empire romain caractérisé par des angles extérieurs arrondis. L'église tient vraisemblablement sa dénomination Saint-Romain, en référence

à Saint-Romain de Blaye, prêtre venant d'Afrique, disciple de Saint-Martin de Tours.

En 1864, à l'initiative du Cardinal François Ferdinand Auguste Donnet, archevêque de Bordeaux, une restauration est entreprise et menée par Gustave Alaux (1816-1882) qui consiste, entre autre, à remplacer le clocher roman par une flèche : le Cardinal a l'obsession de la visibilité des maisons de Dieu au plus loin que le regard puisse se porter ! Gustave Alaux va donner à l'édifice sa forme actuelle, un style néogothique, reproduisant une architecture gothique du XIII^e siècle.

Des peintures remarquables

Aujourd'hui, Saint-Romain est une des rares églises de France à avoir conservé des décors d'origine peints au XIX^e siècle selon plusieurs techniques : peinture des motifs au poncif pour les murs – pochoir pour les voûtes en bleu roi timbré d'étoiles – peintures sur toile marouflée pour les quatre lobes et les anges du chœur, reliefs dorés.

Le visiteur pourra également admirer les vitraux qui sont, eux, signés du célèbre maître verrier Joseph Villiart. Il ne manquera pas de porter attention au mobilier : à l'entrée, le bénitier de marbre blanc qui semble du XVII^e. Parmi les pièces de mobilier néogothique remarquables : deux cathèdres et un confessionnal. A remarquer également une grande statue peinte en terre cuite de la Vierge Marie ; au fond de la nef, au-dessus de l'entrée, une tribune en pierre sur deux puissantes colonnes reproduit une cheminée monumentale du XV^e, et porte l'orgue dont le corps s'élève jusqu'à la voûte, orgue que l'on doit à Wenner.

En 1924, une esplanade est aménagée pour offrir un point de vue unique sur Bordeaux, la place de la Bourse, les Quinconces et naturellement le fleuve.

En 2010, l'église Saint Romain retrouve tout son éclat d'origine...

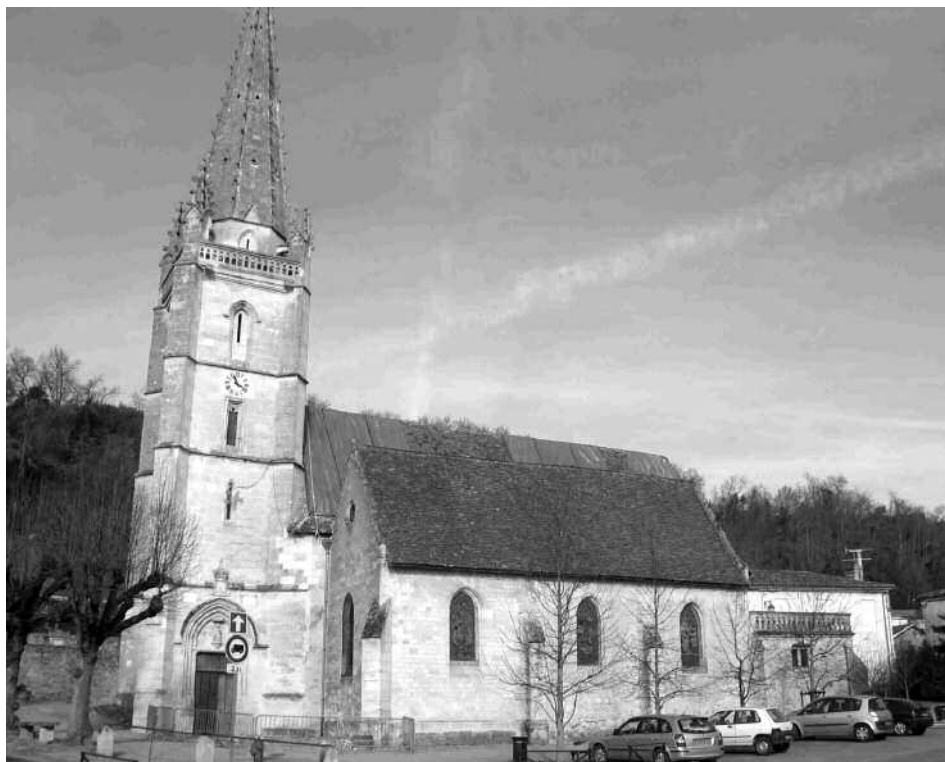
*Renseignements : Mairie - 1 rue Carnot
33150 Cenon - Tél. standard : 05 57 80 70 00*

() Rappelons toutefois qu'un million d'euros, c'est à peu près ce que coûte le moindre giratoire !*



Le clocher de Baurech à l'épreuve du vent

La tempête du 23 janvier 2009 avait endommagé la toiture de l'église Saint-Saturnin de Baurech au point que d'importants travaux ont été nécessaires.



La nef de Baurech en travaux peu après la tempête de janvier 2009.



Le clocher, élevé en 1506, avait affronté une tempête en 1612, comme en témoigne l'inscription suivante laissée dans un panneau gravé sur le clocher : « *CETTE PYRAMIDE ABATTUE PAR LE VENT A ESTE REMISE AUX DESPENDS DE LEGLISE OUVRIERS F PLASSAN ET J PUJOLS PAR NB MAUBET ET L MANCHABART LAN 1612* ». Un second panneau rappelle l'effort collectif des paroissiens pour rétablir ce clocher : « *LA PRESENTE PYRAMIDE A ESTE REMISE PAR LES PAROISSIENS DE LA PRESENTE PAROISSE ESTANS OUVRIERS NOEL FAVRE ET JEAN MOULEYRE 1613 F. FRANCOIS* ».

Entre temps, le 18 février 1665, jour des Cendres, une violente tempête de vent et d'orage balaie la région et détériore de nou-

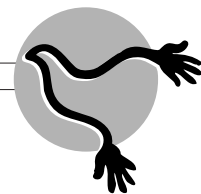
veau le clocher de Baurech qui ne sera réparé qu'en 1672 (cf. *Société Archéologique de Lignan*). Le registre paroissial témoigne à son tour du martyre du clocher frappé par la foudre en 1747 : « *ce qui reste de la flèche menace ruine, une grande partie du dernier étage qui le supporte a besoin également d'une reconstruction. Le reste du clocher jusqu'au sol demande, par suite des lézardes et des pierres calcinées, une restauration* ».

En 1846, un violent coup de vent renverse « *sur l'église les échafaudages dressés pour la reconstruction du clocher. La toiture a été brisée et les voûtes endommagées au point que l'église ne peut être fréquentée en sécurité* » (registre des délibérations communales cité par *Société Archéologique de Lignan*).

Ces quelques lignes se veulent résumer cinq événements climatiques violents qui ont mis à mal le clocher et l'église Saint-Saturnin de Baurech en l'espace de quatre siècles. Chaque fois, la paroisse comme la commune ont su réagir pour réparer les dégâts et assurer la pérennité d'un monument symbolisant les communautés établies en ce lieu. C'est aussi le prix de la pérennité qui fait que ce monument est un mélange de plusieurs styles, du XII^e siècle, époque de sa construction ou reconstruction, au XIX^e. Baurech fait partie de ces lieux maintes fois éprouvés par les éléments climatiques pour des raisons topographiques et géographiques, comme le clocher de Sainte-Foy la Grande, trois fois foudroyé en 75 ans, Monségur, quatre fois dans une période identique, Uzeste, trois fois en 50 ans ou encore Saint-Émilion, six fois en 300 ans pour se limiter à quelques lieux peu éloignés.

Malgré deux reconstructions, le clocher tour coiffé d'une pyramide a conservé deux cloches en bronze, du XVII^e siècle. La totalité de l'édifice, inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 21 novembre 1925, a été classé le 4 mars 2003.

Jean-François Larché



Histoire et coutumes de jadis. L'Hosanne.



Le château de Vayres.

En ce temps du Moyen-Âge les vassaux se devaient de rendre hommage à leur seigneur ce qui se traduisait par faire toutes sortes de dons, ou redevances : gants, éperons, lances ou éperviers, en toutes occasions. Cependant le Seigneur du château de Vayres bénéficiait d'une coutume tout à fait unique et particulière qui n'existait nulle part ailleurs, semble-t-il.

Chaque année, le dimanche des Rameaux, Pâques fleuries disait-on alors, quatorze ecclésiastiques : les abbés de Faize, de Guîtres, de Bonlieu, de la Sauve Majeure, les prieurs de Saint - Pardon, du Boisset, de Cellerouin, du Casteret, et les curés de Vayres, de Saint - Pierre-de-Vaux (Arveyres), de Saint-Sulpice-du-Puch ou leurs représentants devaient se rendre dès 9 heures du matin dans l'église de Vayres. L'abbé de Faize officiait, celui de Guîtres faisait fonction de diacre et celui de Bonlieu de sous-diacre, quant à l'abbé de La Sauve il dirigeait le chœur des dix autres prêtres.

La cérémonie se déroulait de la façon suivante : l'abbé de Faize bénissait les rameaux, les distribuait à ses homologues ; tous se rendaient ensuite en procession, suivis des officiers de la justice, des sergents et de toute la population jusqu'à la croix placée devant la porte du château. Au pied de celle-ci un autel avait été érigé pour la circonstance devant lequel les religieux faisaient la lecture de l'évangile, récitaient des prières pour le seigneur de

Vayres, sa Dame et toute sa famille.

Puis la procession repartait vers le cimetière, qui jouxte la petite église de Vayres, en faisait le tour, stationnait devant une croix qui s'élevait alors devant le porche de celle-ci, répétait les prières et pénétrait à l'intérieur de l'édifice où le bailli faisait alors l'appel des quatorze prêtres pour leur distribuer à chacun un acte de présence !

A l'issue de la messe, les quatorze ecclésiastiques, suivis des officiers de la juridiction

d'Albret (Castelmoron dépendait alors de Vayres), des sergents, des porteurs de croix et de bannières se rendaient dans une maison du bourg pour participer à un repas préparé aux frais du prieur de Boisset. Après les agapes, tout ce monde revenait à l'église, suivant croix et bannières et chantant le « *Te Deum* ». Actions de grâce rendues devant le grand autel, la cérémonie terminée, chacun repartait tandis que le juge de Vayres dressait, comme chaque année, procès verbal faisant état de cet hommage.

Cette cérémonie solennelle datait de la

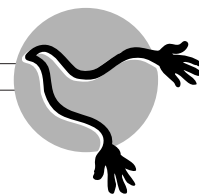
fin du XI^e siècle lorsque la puissante famille des Gombaud possédait le château de Vayres et avait fait restaurer toutes les églises et chapelles de la seigneurie, et jusqu'au XVI^e siècle elle fut rendue chaque année sans protestation, ce qui ne fut pas le cas par la suite.

C'est en 1541 que les choses commencèrent à se gâter. En ce temps là, l'abbé de Guîtres, devenu propriétaire de la chapelle de Maumugron à Arveyres, malgré sa nouvelle situation, reconnut qu'il devait continuer à perpétuer l'hommage de l'Hosanne au seigneur de Vayres, mais le jour de la cérémonie dix religieux étaient soit absents soit arrivés en retard ! Situation inédite due, pense-t-on, aux dissensions existant alors entre protestants et catholiques.

En 1628, c'est l'archevêque Henri de Sourdis, qui, par ordonnance diocésaine ordonne aux curés de ne pas quitter leur paroisse le jour des Rameaux. C'est ainsi que ceux qui étaient astreints à l'hommage de l'Hosanne furent autorisés à envoyer un représentant à Vayres.

En 1639, le prieur du Boisset qui avait affirmé ses droits à un sieur Duplantier note que ce dernier devait assumer le festin de l'Hosanne (rappelons le à ses frais) ajoutant toutefois « *en attendant qu'il s'en soit fait dé-*





charger, aucune obligation n'ayant apparu pour iceliy ». A partir de 1644, les Hosanniers ne viennent plus avec régularité à la cérémonie, comme leurs absences sont constatées par les procès verbaux établis alors, ce qui leur valut d'être condamnés aux frais et de perdre leurs rentes. On imagine les protestations ! Ils alléguèrent alors que la fête de l'Hosanne n'avait pas eu lieu pendant plusieurs années, au siècle précédent. Messire Jean de Gourgues, baron de Vayres, leur rappela que cet hommage avait été interrompu en raison de « guerres cruelles pour le fait de la religion » et que la paix revenue il maintenait un droit imprescriptible.

Le 26 mars 1654, le Révérend Père Grimard, syndic du noviciat des Jésuites et prieur du Boisset, fait savoir au Messire Jean de Gourgues, par acte notarié, qu'il ne ferait le repas que pour les ecclésiastiques, faisant valoir qu'à ce festin « se jetait en foule des personnes de tous ordres et qualités... avec frais extrêmes en pure perte, et qu'en outre il s'y commettait des désordres et débauches contraires aux bonnes moeurs ». Messire Jean de Gourgues ne l'entendit pas de cette oreille et lui ordonna de préparer le repas auquel assistèrent également les officiers de la juridiction !

Cependant l'année suivante, l'événement donna lieu à de sérieux incidents. Ce jour de l'Hosanne, le repas était prévu dans la maison de Me Grimaud, chirurgien à Vayres. Après la messe et la cérémonie, le R.P Grimard invita uniquement les ecclésiastiques à se rendre au repas. Il avait prévu deux huisseries pour interdire la porte aux officiers de

la juridiction, au lieutenant du juge et au procureur d'office. Ceux-ci furieux firent enfoncer la porte par les sergents ; l'un d'eux fut blessé à la jambe pendant la bagarre, « par un coup d'espéron que le RP Grimard luy bailla de ceux qu'il avait à sa botte ».

Un procès s'ensuivit et en 1658 par Arrêt du Parlement de Bordeaux, le prieur de Boisset fut condamné à assister à l'Hosanne et à préparer le repas pour tous !

Ce procès fut suivi de beaucoup d'autres de 1699 à 1710 tous donnant lieu à des transactions entre le baron de Vayres et le prieur du Boisset. Cependant le seigneur de Vayres n'en avait pas fini puisqu'il eut aussi maille à partir avec les abbés de Bonlieu, de Guitres et l'abbé de Faize, qui venait pourtant régulièrement, mais qui est mentionné absent le 16 mars 1704, n'ayant pu traverser la Dordogne à Saint-Germain-la-Rivière, car une forte crue l'en avait empêché.

Au XVIII^e siècle, malgré quelques entorses, l'usage se maintient, il faut dire que les mesures de rétorsion perdurent. Ainsi les revenus de Saint-Sulpice-du Bernac sont souvent saisis pour absence du curé. Quant au prieur de Cellefrouin, en Angoumois, malgré sa mauvaise volonté évidente accentuée par la distance à parcourir, il préféra continuer à assister régulièrement à l'Hosanne plutôt que de voir saisir ses revenus.

Malgré ces tribulations, pour les habitants de Vayres l'Hosanne restait une agréable journée. Cela donnait une occasion aux prêtres, qui ne sortaient pas souvent de leur paroisse, de se rencontrer et de faire un bon

repas en bonne compagnie. Ainsi le prieur du Boisset écrivait au vicaire de Vayres « Plaignez moy de ne pouvoir choquer avec mes vénérables confrères, les Hosanniers. Je prends la liberté de les saluer tous et d'y joindre notre abbessse Madame Choumeilh, qui n'a pas eu de part dans les regrets que me cause ma nécessaire résidence à Bordeaux. Je vous soubaitte toute sorte de plaisir... »

Le dernier procès verbal dont il reste une trace relate l'Hosanne du 16 mars 1788. Il mentionne quelques relâchements : sept ecclésiastiques avaient une mauvaise tenue ; la plupart étaient hors de l'église pendant la messe ; un curé était vêtu d'un habit qui n'était pas celui d'un prêtre et une observation du greffier avait été suivie d'une réponse « que la décence ne permet pas de rappeler » !

Il reste en souvenir des Hosanniers de jadis : la croix qui se dresse devant la porte du château de Vayres et que Léo Drouyn mentionna en 1867. Le dernier Marquis de Vayres et d'Aulnay ayant été guillotiné sous la Révolution, ses petits enfants se recueillaient, là, chaque année en priant pour lui le jour de Pâques fleuries.

Il existe en France plusieurs croix dites « Croix Hosannières ». Les plus connues sont celles d'Alnau (XV^e siècle), de Moëze (XVI^e siècle) en Charente Maritime. Mais la commémoration de l'Hosanne, par les Hosanniers de Vayres était unique et une curiosité locale.

(Source : d'après un texte de Monsieur Jacques Paul de Vayres)





La grande braderie de nos bijoux de famille

Des sous, des sous, des sous, ce sont les fonds qui manquent le plus et l'Etat cherche désespérément comment renflouer des caisses non seulement vides, mais qui présentent un trou abyssal. Mais comme pour le pétrole, quand on en n'a pas, il faut avoir des idées. L'une d'entre elles, qui ne semble pas, pour l'instant être sujet de débat ou de polémique, et pourtant... il ne s'agit pas moins que de brader, à terme, notre patrimoine national, notre bien commun à tous : autrement dit de vendre une partie des bijoux de famille, ceux de la famille France !

Dans la dernière loi de finances, il était question que les monuments appartenant à l'Etat, donc au patrimoine national, puissent être transférés aux collectivités territoriales, l'Etat s'engageant à exercer, encore pendant vingt ans, un certain contrôle. Ce laps de temps passé, les collectivités territoriales pourraient en disposer selon leur bon vouloir, y compris en les vendant !

Cette disposition ayant été annulée par le Conseil Constitutionnel, on aurait pu penser qu'elle était définitivement enterrée, mais, c'était sans compter sur la pugnacité d'un groupe de parlementaires de la majorité qui vient de déposer un projet de loi en ce sens. Loi scélérate s'il en fut parce que pour la première fois elle porterait atteinte à l'inaliénation du patrimoine français. Ce patrimoine multiforme avec ses châteaux, églises, abbayes, maisons d'hommes illustres, et leurs jardins, leurs parcs, leurs arbres, leurs statuaires, bassins et fontaines, œuvres d'art peintes, sculptures, etc., inscrits souvent dans des paysages sublimes qui sont autant d'écrans, font et sont aussi l'identité de la France.

Cette identité que 82 millions de touristes, venus de tous horizons, viennent retrouver aux sources, chaque année sur notre territoire. Si ceux-ci s'étonnent, voire nous pardonnent, nos entrées de villes marquées par l'arrogance de la société de consommation, la médiocrité de nos zones périurbaines, la multiplication de giratoires inutiles et prétentieux, et même une cuisine française qui s'est quelque peu perdue au sein de pizzeria, Mac Do et « cafétéria » en tous genres, ils savent qu'ils trouveront, encore, dans toutes les régions françaises des trésors. Ces monuments qui restent « ... la meilleure manière d'accéder à l'art, de faire découvrir l'architecture, la peinture, l'art des jardins... » et l'Histoire, non seulement la nôtre, mais aussi, souvent, celle de l'Europe !

Les monuments ne sont pas seulement des



Les ruines de l'abbaye de la Sauve Majeure.

témoins du passé plus ou moins lointains, ils sont vivants et un lien entre hier et aujourd'hui, un gage de stabilité dans une société qui ne sait plus très bien où elle va. Mais demain, que deviendront-ils, si cette loi est votée ? Quels seront les garants de leur intégrité, de leur entretien. Quelles collectivités territoriales pourront s'engager sur le long terme ?

Adrien Gooetz, historien d'art, maître de conférence à la Sorbonne, fait part de ses inquiétudes, dans un article du *Monde*⁽¹⁾, à la question posée par la journaliste :

« Il y a pourtant des monuments gérés par les Collectivités ? » - « ... En y regardant de près, on peut justement concevoir des inquiétudes pour l'avenir, si cette proposition de loi est acceptée. Prenons l'exemple de la Maison carrée de Nîmes, gérée par la municipalité. Elle a été transformée, avec l'aide d'une société privée, en un cinéma en 3D qui raconte la vie des grands hommes de la ville, dans un petit film d'une demi-heure. Ce bâtiment est un chef-d'œuvre insigne, le seul temple antique ayant conservé sa couverture, avec le Pan-

théon de Rome, un vestige qui appartient au patrimoine universel. Il est désormais dédié à la promotion de Nîmes. Voilà ce qu'on fait, par souci de rentabilité, au lieu d'expliquer aux visiteurs l'architecture romaine. Aujourd'hui, l'intérieur de la Maison carrée, coffré en toile rouge, ressemble à un cinéma de quartier... »

Cet exemple illustre assez bien ce que peuvent devenir à terme nos monuments sous la houlette de quelques élus, petits potentats locaux, trop heureux de se sentir enfin propriétaire, par exemple du château de leur ville, jusqu'à présent intouchable car protégé par l'Etat.

Aujourd'hui, en France, les monuments dits « rentables » et ceux qui ne le sont pas s'équilibrent, mais ce n'est pas assez pour ces députés de la majorité, qui ne voient pas l'utilité, y compris sociale, de continuer à s'embarasser de ces « vieilleries ». Ces monuments sont pourtant, dans chaque région, une « ... magnifique porte d'entrée à la culture, ce qui, évidemment n'est pas nécessairement rentable... » Mais le rentable est-il toujours utile ?

Au niveau de l'Etat, une commission travaille déjà sur les possibilités de « financiariser » certains de nos monuments, tels châteaux transformés en hôtels-restaurants sur le modèle de la chaîne espagnole des « Parador ». Encore faut-il trouver le ou les investisseurs (chinois, russes ? pourquoi pas ?) qui ne viendront que s'il y a une clientèle à la clé. Cette politique de « patrimoine business » est la porte ouverte à toutes les dérives. Gageons que les idées vont foisonner. Imaginons... un magnat du pétrole pourrait satisfaire un caprice : s'acheter un château du Périgord, le démonter pierre à pierre pour le remonter à l'identique dans quelques émirats (du déjà vu d'ailleurs)... Pourquoi pas transformer certains de ces lieux mythiques en Casino, ces maisons de jeux qui font florès, là, on est certain de pouvoir rentabiliser les mètres carrés disponibles... Et jusqu'où pourront aller ces débordements ? Peut être un jour ap-

prendrons-nous que l'on peut louer pour une nuit et quelques millions d'euros la chambre et le lit du roi à Versailles. On imagine assez quelque oligarque russe, venant tâter de la couche royale en pensant aux générations de moujiks qui l'ont précédé... Continuons dans cette veine et nous, citoyens de France, dans quelques dizaines d'années, finirons par oublier comment nos précieux « bijoux de famille nationaux » sont parvenus jusqu'à nous, notamment, grâce à l'Abbé Grégoire⁽²⁾ qui, le 10 janvier 1794, adresse un rapport à la Convention et lance un plaidoyer pour que soit protégé le patrimoine artistique de l'Ancien Régime, afin que celui-ci revienne et profite au peuple. Pour mieux se faire comprendre, il emploiera pour la première fois le terme de « vandalisme » dénonçant les destructions massives de monuments par les révolutionnaires et déclarant « *Les barbares et les esclaves détestent les sciences et détruisent les monu-*

ments des arts. Les hommes libres les aiment et les conservent ». A la suite de cette intervention, les Assemblées révolutionnaires décideront de sa nécessaire protection. La notion de patrimoine prend corps, elle était étrangère à l'Ancien Régime.

La préservation de notre patrimoine national nous la devons aussi à Prosper Mérimée qui, en 1834, est nommé Inspecteur des Monuments Historiques et trois ans plus tard Secrétaire de la commission des Monuments Historiques. Il effectuera une série d'inspection dans toutes les provinces de France laissant une œuvre largement inspirée par ses impressions et la documentation recueillies au cours de ses voyages...

Mais laissons la conclusion à Adrien Goetz qui termine son interview ainsi « *...il n'est pas absurde de penser qu'il faille lancer bientôt une grande pétition de défense du patrimoine, et je crois que les écrivains en seront les premiers si-*

gnataires, car les vestiges du passé sont le miroir et l'avenir de notre culture »... affaire à suivre !

Colette Lièvre

(1) *Le Monde* du 17/04/2010 *Controverse Horizon*, p. 23, propos recueillis par Josyane Savigneau.

(2) Henri Grégoire, évêque constitutionnel de Blois, sous la Révolution.

REPÈRES

Adrien Goetz appartient aussi à l'organisation « *Patrimoine sans frontières* ». Il vient de diriger un livre « 100 monuments 100 écrivains » 488 pages, 850 illustrations, prix : 80 euros.

Romancier, il vient aussi d'écrire « *Le coiffeur de Chateaubriand* » (éditions Grasset, 174 pages, 12 euros. (Toutes les phrases en italiques dans le texte émanent de son interview au Monde.)

HISTOIRE



L'histoire oubliée du « camp de nomades » de Mérignac-Beaudésert

Du camp d'internement de Mérignac-Beaudésert, il ne subsiste aucune trace. Les baraquements ont été démolis à la fin des années 1950 à proximité de ce qui étaient leurs emplacements, aux abords d'un giratoire de la zone d'activités de la commune, un mémorial a été érigé en 1985. Une grande plaque sombre évoque la mémoire douloureuse de ce lieu où furent détenus « Résistants, internés politiques, Juifs, réfractaires au S.T.O. », entre 1941 et 1944. A l'origine, pas une ligne n'était consacrée au sort des « nomades » qui furent internés là en 1940.

En 2005, le mot « Tsiganes » est enfin ajouté au prix d'une surprenante mutilation. Tassé, disloqué, il s'inscrit dans la frange du décor, à la périphérie du souvenir, et dans le cours d'une histoire qui n'est pas celle des Tsiganes internés en Gironde.

Tout d'abord, les dates ne coïncident pas. Ensuite, ces familles ne furent ni exécutées au camp de Souge, ni dirigées vers Drancy, ni déportées vers les camps de la mort – en tout cas, pas depuis Mérignac.

Pour elles, tout commence le 6 avril 1940, lorsque le président de la République, Albert Lebrun, décrète l'assignation à résidence des « nomades ». Au prétexte que leurs « incessants déplacements » menacent la défense nationale et la sauvegarde du secret, l'état impose aux Tsiganes alors présents sur le territoire de résider dans la commune qui leur sera dé-



signée, sous la surveillance de la police. Leur mode de vie les rend suspects, indésirables.

Jusque dans les premiers mois de l'Occupation, des milliers d'hommes, femmes et enfants – Français dans leur immense majorité – sont ainsi privés de la possibilité de circuler librement. La Gironde ne fait pas exception : des « nomades » y seront rassemblés et assignés à résidence, comme dans bien d'autres départements. Parfois dans des « conditions hygiéniques déplorables », comme le fera savoir le maire d'une commune de l'Entre-deux-Mers, au cours de l'été 1940.

Par la suite, leur situation ne fera qu'empirer. Le 4 octobre, une ordonnance allemande décrète leur internement et le 25, la Feldkommandantur demande au préfet de la Gironde que « les Bohémiens séjournant dans les territoires occupés soient conduits dans un camp de concentration sous la sur-

veillance des forces de police françaises ». Quelques semaines plus tard, le camp de Mérignac-Beaudésert est opérationnel. Les premiers « nomades » y sont internés dès la mi-novembre.

Début décembre, les Tsiganes du camp de Mérignac – ils sont alors plus de trois cents – sont acheminés dans la Vienne, puis regroupés au camp de la Route de Limoges, près de Poitiers. Pour beaucoup d'entre eux suivent de longues années de détention, de privations et de misère. Quelques-uns seront déportés en Allemagne en 1943, parmi lesquels bien peu survivront.

Stefan Ferry

Sources :

Archives départementales de la Gironde.

E. Filhol et M.-C. Hubert, *Les Tsiganes en France, un sort à part, 1939-1946*, éditions Perrin, 2009.

E. Filhol, *Les Tsiganes en Gironde pendant la Seconde guerre mondiale*, *Annales du Midi*, 2003, vol. 115, n° 242, p. 231-259.

POUR EN SAVOIR PLUS

L'association ADAV 33 organise à l'Utopia, le 4 juin à 20 h 30, une projection du documentaire « *Des français sans histoire* », en présence du réalisateur Raphaël Pillois. Elle sera suivie d'une présentation des recherches d'Emmanuel Filhol, co-auteur de l'ouvrage *Les Tsiganes en France, un sort à part, 1939-1946*.



Le parc naturel du Cypressat

Alors que l'on déplore depuis plusieurs années, et chaque jour un peu plus, la désagrégation environnementale de ce territoire qui fut dénommé pendant longtemps « Les Jardins du Bordelais », aujourd'hui devenu sous la houlette des penseurs de SCOT « la deuxième couronne bordelaise », autant dire la banlieue ; il est intéressant de constater sur le terrain les résultats d'une politique de la ville menée dans le cadre du Grand Projet de Villes (GPV) de Bassens, Cenon, Floirac, Lormont.

Ces communes situées géographiquement en Entre-deux-Mers urbain et qui pendant longtemps étaient considérées par les Bordelais de la ville centre comme infréquentables, sont en train, depuis plusieurs années, de reconquérir leurs espaces de vie et de redonner aux habitants la fierté d'y vivre.

Dans le même temps que voyons-nous en créonnais et au-delà ? Le cœur de la bastide de Créon n'est plus visible, engloutie par ses lotissements et zones d'activités médiocres, l'abbaye de la Sauve du haut de ses ruines « *les plus romantiques de l'Entre-deux-Mers* » dit-on, ne laisse plus à contempler qu'un ancien village en déshérence et là aussi des lotissements sans âme ; la perle médiévale qu'est Rions, qui vit retranchée en ses murailles, est entourée de plus en plus par le mitage de constructions sur des terrains hier consacrés à la vigne. Et que dire de la plaine de Bouliac, l'une des portes d'entrée de cet Entre-deux-Mers ? Si ce n'est déplorer qu'elle soit devenue en l'espace de quelques années un ramassis de tout ce que notre société peut produire de plus moche. Partout on est dans le moins disant urbain... dans une cinquantaine d'années, peut-être que les générations suivantes, enfin conscientes des ravages faits, se pencheront sur la restauration, à grands frais, de ce qui avait été et qui aurait pu être conservé s'il y avait une véritable réflexion sur l'aménagement de ce territoire, si les élus ne répondaient pas aux sirènes des promoteurs, si, si... enfin les citoyens avaient conscience de ce qu'ils sont en train de perdre leur fierté de vivre en ces lieux.

Le Parc des coteaux : le poumon vert de l'agglomération bordelaise

Dès 2001, les quatre villes Bassens, Cenon, Floirac, Lormont, décident d'être partenaires d'un Grand Projet de Villes, dont l'enjeu est le renouvellement urbain global. Elles décident alors de reconsidérer et de mettre en valeur leur richesse naturelle commune.



Le parc naturel du Cypressat.

Du nord au sud, un potentiel de 400 hectares de végétation naturelle qu'elles entendent valoriser pour revendiquer leur identité de poumon vert de l'agglomération bordelaise. Ces quatre communes sont en effet traversées par un chapelet d'espaces naturels de grande qualité dus à la géographie : les coteaux de Garonne, et à l'histoire : les vestiges des anciens grands domaines bourgeois du XIX^e siècle.

En 2002, les partenaires du GPV sollicitent l'Atelier du paysagiste, Pierre Clarac, afin qu'il réalise un plan-guide de mise en valeur des sites. Le Parc des coteaux se dessine ! Il s'agit d'un parc naturel ouvert, offrant des horizons sur la ville de Bordeaux, permettant de se déplacer, en douceur, entre plateaux et vallées, entre villes et quartiers. Ce Parc des coteaux, projet ambitieux, qui nécessitera du temps avant d'exister sous sa forme la plus aboutie, réunit en son sein neuf parcs ayant chacun leur identité propre : histoire rurale à Beauval (Bassens), thermes à l'Ermitage (Lormont), cyprès au Cypressat (Cenon), jardin du Ciel à l'Observatoire (Floirac). Sur un potentiel de 400 hectares, 100 sont d'ores et déjà aménagés, 100 autres le seront à moyen terme, le reste se dévelop-

pera au cours des quinze prochaines années.

Le parc naturel du Cypressat

Inauguré officiellement le 5 mai, le parc du Cypressat a été ouvert au public après 3 ans consacrés à son aménagement.

Au XXI^e siècle, avoir l'opportunité de créer un parc urbain dans une commune qui compte 23 000 habitants était une aubaine pour la commune de Cenon, qui en 2002 a acquis pour 1 euro symbolique 17 hectares de verdure en friche à flanc de

coteaux situés au sud de la « coulée verte » de la rive droite de la Garonne. Ce site inaccessible alors, niché au cœur du tissu urbain, était néanmoins riche d'une diversité de paysages peu commune sur l'agglomération : espaces boisés, clairières, dénivelé, falaise calcaire, présence de sources, autant de trésors à mettre en valeur et à rendre accessibles au public.

Une thématique : le cyprès

L'aménagement du parc s'inspire de l'histoire de la ville et reprend comme thème principal le cyprès, l'arbre symbolique de Cenon, d'où la dénomination retenue « Parc naturel du Cypressat ». Pour conforter ce positionnement il est prévu, à terme, un conservatoire de « Cupressus » avec la plantation d'espèces différentes (on n'en compte pas moins de 200) venant du monde entier, en provenance des zones méditerranéennes, des Etats-Unis : Arizona, Californie, Oregon, mais aussi du Mexique, du Guatemala, de Chine de la province d'Yunnan. Certaines espèces étant en voie de disparition sur leurs lieux d'origine, ce conservatoire sera aussi un site d'observation privilégié

pour les férus de botanique qui retrouveront par ailleurs toute la diversité des espèces de notre terroir qui ont colonisé les milieux au fil du temps, et là, qui ont été conservés et mis en scène pour les valoriser.

Car le Parc naturel du Cypressat a été conçu pour rester un espace d'observation et de découverte du patrimoine naturel local, et d'apprentissage du respect de la nature.

Dès l'entrée du parc, la grande allée de cyprès donne accès à un vallon. D'une terrasse exposée plein sud, le visiteur est capté par le paysage, son regard embrasse un large panorama sur la vallée de la Garonne et la ville de Bordeaux. Divers aménagements sont prévus pour que les promeneurs puissent faire une halte de pique-nique à moins qu'ils ne préfèrent le déjeuner sur l'herbe, plus bucolique ! En contrebas du vallon, des haltes, cernées par des gabions (petits murets de pierres), ont été prévues pour découvrir les multiples perspectives de l'horizon.

Le promeneur qui empruntera les deux kilomètres du « Chemin 53 »⁽¹⁾ sera surpris par l'alternance d'espaces sauvages et travaillés : bosquets de chênes verts, grandes prairies, bois laissé à l'état brut, sources et fontaines, belvédères et terrasses panoramiques, zones de mouillères⁽²⁾, falaises calcaires... autant de lieux d'habitat pour l'épanouissement d'une flore et d'une faune diversifiées. Il est à noter que les deux kilomètres de cheminement ont été étudiés afin de permettre leurs accès au plus grand nombre y compris aux personnes à mobilité réduite, c'est ainsi que la pente est inférieure à 4 %.

Sources et belvédères.

Le site a la particularité et la chance d'abriter plusieurs sources. Actuellement trois sont répertoriées, dont deux font l'objet d'une mise en valeur par un bâti. Il s'agit de la fontaine du Cypressat (encore en cours de rénovation), de la fontaine de la placette Saint-Romain (à proximité du cours Maréchal Gallieni), quant à la troisième, dite source du Cypressat elle est encore inaccessible au public pour des raisons de sécurité.

Une approche environnementale pour une gestion durable du site

Dès 2008, des expertises arboricoles et géotechniques ont contribué à visualiser les potentialités des espaces à mettre en valeur et à déterminer le niveau de mise en sécurité de façon à pouvoir accueillir le public sur ce site complexe.

Les nombreux boisements anciens, non



Belvédère panoramique.

entretenus depuis de longues années, avaient beaucoup souffert de la tempête de 1999, il a donc fallu élaguer, tailler les hautes futaies, débroussailler et nettoyer les sous-bois. L'hiver 2008 a été consacré à une expertise arboricole, effectuée par William Moore de l'Atelier de l'arbre, ce qui a permis d'évaluer l'état sanitaire de 1 200 arbres. Chacun d'entre eux a fait l'objet d'une appréciation visuelle et tous ceux qui semblaient présenter un problème ont eu droit à une expertise approfondie. Les arbres malades ou considérés comme dangereux pour les espaces ouverts au public ont donc été abattus par les équipes de l'Office National des Forêts. Ensuite cela a été la période de régénération en s'appuyant sur les arbres semenciers et en apportant de nouvelles générations pour le repeuplement.

L'environnement préservé

Afin de limiter l'espace nécessaire au stationnement des véhicules, la réflexion a abouti sur la création d'un parking commun attenant au foyer prévu pour les handicapés situé à la lisière du parc. Ce parking a été réalisé à partir de matériaux naturels.

La démarche a consisté aussi à récupérer tout ce qui pouvait être transformé ou recyclé. C'est ainsi que le bois coupé à l'occasion de la sécurisation du site a été donné en partie à une association d'insertion engagée dans la réalisation d'une goélette, l'autre partie ayant servi à la fabrication des bancs installés dans le parc.

De même, la terre enlevée à certains endroits, entre autre pour réduire les pentes et niveler le terrain, a été utilisée pour remblayer ailleurs. Le Chemin 53 a été réalisé avec du béton concassé provenant de la démolition d'immeubles lors d'opérations de renouvellement urbain de l'agglomération bordelaise.

Des canons à graines mélangées de la pâte à papier ont été utilisés pour enherber des terrains abrupts et des prairies évitant

ainsi l'usage de techniques polluantes et gourmandes en énergie.

Dans l'ensemble tout a été pensé pour que dans sa gestion future, le parc limite au maximum sa consommation d'énergie et l'utilisation abusive de ressources naturelles, c'est pourquoi son irrigation est assurée grâce à la récupération des eaux de pluies des zones minérales, et que l'ensemble de l'éclairage public est de type basse tension.

On imagine assez que le coût d'un tel investissement est important : il a été rendu possible grâce à l'Europe, la région Aquitaine, le département de la Gironde et la Cub, mais au regard des avantages sociaux et de qualité de vivre que le parc naturel du Cypressat présentera non seulement pour toute la population de Cenon, mais aussi pour l'agglomération bordelaise, sans compter les bénéfices d'image qui rejailliront globalement sur la Rive droite, si longtemps décriée, le compte sera largement bénéfique.

Accès au parc :

Depuis le bas Cenon :

- à pied, par les rues du Maréchal Gallieni, et de l'Appel du 18 juin.
- ou depuis l'Avenue Jean Jaurès : Tram ligne A, arrêt Cenon Gare par la rue du Maréchal Foch, les escaliers de la Résidence beau Site, la rue Jean-Raymond Guyon, les rues du maréchal Gallieni et de l'Appel du 18 juin.

Depuis le haut Cenon :

- à pied, vélo, voiture par la rue Pierre Bérégovoy, puis par la rue de l'Appel du 18 juin.

Renseignements : Mairie, 1 rue Carnot
33150 Cenon

Tél. standard : 05 57 80 70 00

(1) Le Chemin 53 doit sa dénomination à sa position altimétrique calculée selon les NGF : nivellement général de la France.

(2) Mouillères : zones traversées par un fil d'eau, favorisant le développement d'une végétation en milieu humide.



Voyage au Pays de Trans'Gironde

Episode 1

Félicité dans le cadre du programme « *Conservation durable, objectif mourir en bonne santé avec les idées claires* », s'est décidée à s'inscrire à l'Université du Temps libre. Ses cours ont lieu tous les mercredis matins de 9 h à 10 h 30, en plein centre de Bordeaux et se poursuivent pendant toute l'année universitaire. Les cours démarrent donc en octobre. Félicité réalise alors qu'à cette période de l'année le soleil n'est pas pressé pour se lever, et, ce faisant il fera encore nuit à 8 heures du matin, heure à laquelle elle doit se mettre en route. Or, Félicité a la vue qui baisse et elle n'aime pas conduire de nuit. Qu'à cela ne tienne, se dit-elle : « *c'est le moment ou jamais de réduire mon bilan carbone, de m'inscrire dans le développement durable tant vanté par nos élus et donc d'utiliser les transports publics, à savoir les cars de Trans'Gironde. La ligne 501 dessert le bourg de ma commune, il suffit que je consulte Internet pour connaître les horaires.* » Sitôt dit, sitôt fait. Félicité constate qu'il y a un car qui passe à 7 h 46, arrive à Stalingrad La Bastide à 8 h 30, un transfert par le tram et elle sera juste à l'heure. Pour le retour, un car est prévu à 11 h 30 ; tout cela lui semble parfait. Voilà donc pour les horaires, voyons maintenant les tarifs ? Félicité se réfère toujours au site de Trans'Gironde à la rubrique « *Favoriser l'accessibilité du transport pour toutes les catégories d'usagers. Ce dispositif allie simplicité, efficacité et économie. Offre une pléiade de formules adaptées à chaque cas. A chacun son titre de transport...* ». Félicité constate qu'il existe un tarif particulier pour les scolaires, les jeunes de moins de 28 ans, ceux qui prennent le car quotidiennement (travailleurs, travailleuses), les anciens combattants peuvent, eux, voyager gratuitement, ceux qui sont dans une démarche d'insertion et ont des revenus modestes peuvent avoir une réduction de 90 % sur l'ensemble du réseau.

Félicité fait ses comptes – voyons, elle n'est pas de première jeunesse, elle est à la retraite, elle a subi une guerre mais ne l'a pas faite, elle a passé l'âge de la réinsertion, elle est tout simplement, comme nombre de ses congénères, une senior, qui souhaiterait se rendre à Bordeaux au moins une fois par semaine, et il semble bien que ce cas tout à fait exceptionnel ne soit pas prévu ! Bref, Félicité ne se retrouve pas dans cet inventaire sociologique ! Elle décide donc de



se rendre au saint des saints, soit au Pôle d'échanges de la Butinière pour se renseigner davantage !

Arrivée sur place, elle se rend compte que ce jour-là n'est peut être pas le mieux choisi, c'est la veille de la rentrée des classes ! Le local, plutôt exigu, compte tenu de l'affluence, est bondé par une foule venue chercher les cartes scolaires avec souvent des questions compliquées portant sur des horaires avec changements d'itinéraires etc... Félicité prend la suite de la file, espérant secrètement ne pas attendre trop longtemps, la station debout lui étant pénible mais de toutes façons il n'y a aucun siège de prévu.

Derrière le comptoir trois personnes : une seule répond aux demandes des usagers car seul son ordinateur fonctionne, l'autre appareil est en panne, du coup l'employé préposé s'est déclaré en chômage technique et attend que cela se passe ! la troisième personne virevolte d'un côté du comptoir à l'autre jouant les utilités !

Félicité pense qu'il va lui falloir intercéder auprès de Dieu ou l'un de ses saints pour qu'il lui envoie la **patience**. Elle se retranche sur son for intérieur, le corps et l'esprit flottant dans une chaleur moite et un brouhaha diffus. Elle entend vaguement un « *Vous là-bas c'est pour quoi ?* », se sent pousser du coude par le voisin de file « *je crois que l'on vous appelle, Madame* ».

Félicité – « *vous-là-bas-c'est-pour-quoi* », fend la foule et se retrouve devant Made-

moiselle Utilité très administrative et consciente de l'importance de sa fonction qui lui redemande d'un ton péremptoire : « *C'est pour quoi ?* » Félicité explique qu'elle voudrait savoir s'il existe un tarif, une carte particulière pour les seniors ? L'Utilité de service lui répond qu'elle doit s'adresser à sa mairie munie d'une fiche d'imposition ou autre attestant que l'état de ses ressources lui donne droit à bénéficier d'un tarif particulier... Félicité rétorque qu'elle a certainement mal posé sa question et a été mal comprise car ce qu'elle veut savoir c'est : s'il existe comme à la SNCF, ou dans les cinémas par exemple, un tarif prévu pour les seniors lambda qui n'ont pas besoin d'assistance sociale particulière ! « *Non, il existe simplement la carte Avantage 30. C'est une carte nominative qui vous donne droit à 30 % de réduction sur les trajets et qui se recharge moyennant 30 euros. Voilà l'imprimé, vous le remplissez si cela vous intéresse et nous vous ferons la carte. Au suivant...* ». En lisant l'imprimé Félicité s'est aperçue qu'il lui fallait aussi une photo d'identité qu'elle n'avait pas sur elle, elle a donc décidé de rentrer chez elle et qu'elle reviendrait pour faire faire sa carte Avantage 30, bien qu'on lui ait dit qu'elle pouvait tout envoyer par la poste ou par Internet (là, après avoir scanné sa photo), mais Félicité est attachée aux contacts humains et à la convivialité !

Episode 2

Tôt ce matin-là, Félicité est excitée comme une gamine, elle commence son premier cours. A 7 h 40 elle est à l'arrêt du car. Les usagers habituels l'ont regardée avec un certain étonnement, un peu comme quelqu'un venu d'une autre planète ; ils n'ont pas répondu à son bonjour, normal, plus personne ne se salue, et sont rapidement repartis dans leurs ruminations intérieures. Les usagers sont quelques ados qui partent au lycée ou au collègue avec autant d'entrain que s'ils allaient au turbin, et il y a deux femmes qui apparemment rejoignent leurs lieux de travail. Il ne fait pas très chaud, les voitures défilent, leurs phares flashent au passage l'abri du car et Félicité constate qu'il y aurait bien besoin d'un coup de balai, voire de karscher pour évacuer débris, papiers et cannettes vides ! Le temps passe et le car de 7 h 46 arrive. Il est presque huit heures ! Félicité est la dernière à monter, elle a dû

s'agripper à la rampe pour se hisser sur la marche du marchepied qui manifestement se situe bien au-delà de la hauteur réglementaire par rapport au sol. Elle a une pensée pour tous ceux et celles qui, comme elle, ont quelques prothèses de hanches et tuteurs divers... Elle présente sa carte au chauffeur et va s'installer, s'assoie avec quelques difficultés ayant les genoux coincés contre le dossier du siège de devant. Félicité se met à rêver à des voyages exotiques, emportée par des Compagnies Law cost, qui bourrent les sièges de la carlingue au-delà de sa limite pour mieux rentabiliser le voyage. Dans le cas présent le car étant voué aux scolaires, d'abord, il s'agit de pouvoir les caser tous ! Pour les adultes ou nos grands ados au-delà d'un mètre 75, il faut savoir supporter de voyager les genoux à la hauteur du menton, pour les « surpoids » en poussant bien, ils auront quelques chances de s'immiscer entre deux rangs, pour en sortir, il faudra peut-être envisager une assistance technique ! A chaque arrêt on récupère une petite cohorte de jeunes, certains, avant de monter, écrasent leur première « clope » de la journée ! Tous ont leur e.pod de branché ou leur portable à la main, mécaniquement ils répondent au chauffeur qui, telle une litanie, dit bonjour à chacun d'eux ! Le voyage se poursuit sur fond musical d'une radio où intervient un animateur débile, on est dans le « mieux disant culturel », ce qui n'a pas une grande importance car tous les gamins sont plongés dans leur monde virtuel, pas de chahut, personne ne se parle : l'habitacle du car est une bulle hors du monde extérieur !

Félicité fera le trajet en car jusqu'en mars.

Il y aura eu le jour de cet hiver si froid, où la neige s'était mise à tomber à Floirac, d'abord en fine poussière blanche puis en épais flocons de ouate. Arrivés Place Stalingrad, les voyageurs devant prendre le tram découvrent « qu'en raison des intempéries les tramways resteront au dépôt », et dans la même veine les cars Trans'Gironde décident d'arrêter le trafic. Brutalement, Félicité s'est crue sur la banquise au milieu d'une cohorte de pingouins égarés ne sachant comment retrouver son port d'attache !

Il y a eu le jour où à 8 h 10, le car de 7 h 46 n'était toujours pas là. Chacun tendait le cou tel « *Anne ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ?* », mais rien que le jour glauque qui se levait. Quelqu'un a eu alors la présence d'esprit de téléphoner pour apprendre que le car était à poste fixe à Rions, la chauffeuse, ayant eu un incident avec un usager, attendait les gendarmes. Et pendant ce temps-là sur toute la ligne, lycéens, collégiens, tra-

vailleurs, travailleuses se demandaient comment ils allaient pouvoir justifier leur retard auprès des proviseurs, des patrons.

Il y a eu le jour, ou dans le car du retour vers midi, alors que tout le monde somnolait dans une douce béatitude, une sorte d'OVNI (objet volant non identifié), tel une météorite s'est mise à passer au-dessus des têtes des voyageurs pour aller s'échouer aux pieds du conducteur. Il s'agissait de la glacière avec, Félicité l'a pensé, le repas du chauffeur, qui s'était évadée du coffre à bagages placée au-dessus des sièges et manifestement mal fermée.

Et puis il y a eu le dernier jour, celui où Félicité en descendant au terminus de son voyage a oublié la redoutable dernière marche du marchepied... elle a entendu un pernicieux craquement de l'une de ses vertèbres... cela lui a valu une sciatique qui a duré trois semaines. Il y a eu le jour où l'heure s'est mise au cycle du printemps et où Félicité a repris sa bonne vieille auto, et tant pis pour son bilan carbone !

La Morale à tirer de cette histoire.

On entend régulièrement nos élus se plaindre que le bon peuple ne veut pas utiliser les transports publics et que les cars Trans'Gironde sont en dehors du transport scolaire, pratiquement vides donc pas ren-

tables ! Cela n'a rien d'étonnant, tant que le Conseil Général n'aura pas voulu comprendre que ce que demande le citoyen c'est d'être transporté dans des bus qui répondent à des fonctionnalités urbaines avec accessibilité, un certain confort, un système d'informations, etc... des prix qui soient compétitifs. En fait que l'offre précède la demande ; la mise en place du tramway et son succès sont des témoignages probants : lorsque l'on propose une qualité de services de transports et bien ceux-ci sont utilisés ! Et il vaudrait certainement mieux investir là que dans ces giratoires hors de prix destinés uniquement à fluidifier un trafic automobile, alors même que par ailleurs l'on nous incite à diminuer ce dernier !

Colette Lièvre

Nota : depuis le 1^{er} février 2010 le réseau Trans'Gironde a mis un numéro de téléphone à la disposition des voyageurs pour infos sur les horaires, les lignes, gamme tarifaire, signaler les difficultés rencontrées, modifier une formule d'abonnement : numéro 0974 500 033 prix d'un appel local du lundi au samedi de 7 h 30 à 19 h 30.

Le 6 juin, date à noter sur vos agendas

PAYSAGES D'AQUITAINE



Paysages d'Aquitaine organise sa promenade annuelle, cette année en partenariat avec l'association céronnaise « Chants de pierres », sur la rive gauche de la Garonne, en territoire des « Graves ».

« **De patrimoine en vignes** », nous vous proposons un parcours en boucle, à partir de Podensac de rejoindre Cérons et retour au point de départ, environ 8 à 9 kilomètres. D'églises en lavoirs, de lavoirs en châteaux, nous irons par des chemins bordés de murs de pierres sèches tout à fait caractéristiques de ce Pays de Graves, mais par ailleurs aussi gravement menacés par une urbanisation galopante.

A Cérons, nous aurons le plaisir d'être accueillis au Château du Seuil où les propriétaires offriront le verre de l'amitié, puis nous sortirons du sac le pique-nique dans le jardin du Château de Cérons (du XVII^e siècle et classé monument historique) ; l'après-midi nous continuerons notre randonnée en parcourant le vignoble des Graves à la découverte d'anciens moulins...

Rendez-vous sur le parking de l'église Saint-Vincent à Podensac à 9 h 30.

Départ à 10 heures très exactement.

Retour vers 17 heures.

Participation aux frais : 5 euros par adulte, gratuit pour enfant jusqu'à 12 ans.

Renseignements :

Paysages d'Aquitaine

Domaine de Beauregard

33550 Le Tourne

Tél : 05 56 67 16 50

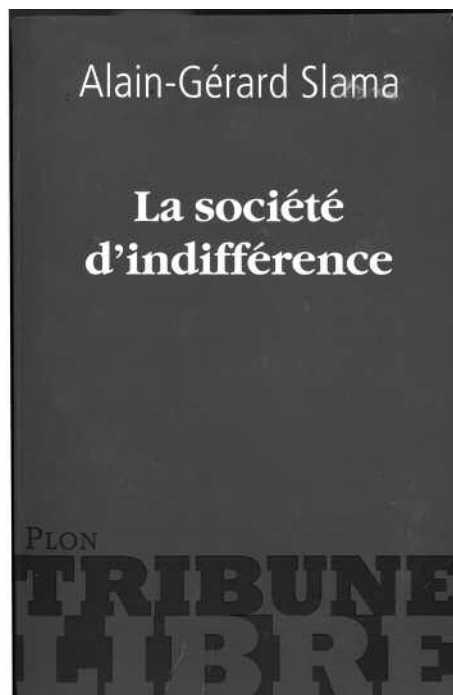
Courriel : colette.lievre@orange.fr



Les deux livres qui ont retenu notre attention portent, chacun dans leur genre, un regard sur notre société. L'un est une analyse politique et est un constat sur la régression de la démocratie française, l'autre est d'une écriture documentaire sur « la crise », dont celle de l'emploi...

La société d'indifférence d'Alain-Gérard Slama

« ...Ce livre a pour ambition de secouer une torpeur. J'aimerais, je l'avoue, que ceux qu'on appelle les républicains modérés, qu'ils soient de droite ou de gauche, se découvrent encore capables d'élever la voix pour défendre les libertés. Depuis vingt ans, un processus implacable de régression de la démocratie française s'est engagé, et la monopolisation du pouvoir par un « Prince-PDG » hyperactif, mais sacrifiant l'essentiel à l'immédiat, ne fait rien pour l'arrêter. Face à la disparition de fait de la fonction de Premier ministre, face au réveil des passions identitaires, face aux entorses à la laïcité, face aux projets de discrimination positive, face au fichage des citoyens, face au danger de reprise mais du pouvoir judiciaire et de l'audiovisuel public, des protestations s'élèvent, certes, mais sans se faire entendre. La crise accélère, au bénéfice des extrêmes, la dépolitisation d'une opinion désorientée. Nous sommes passés de la société de défiance



à la société d'indifférence ; et ce big-bang silencieux brouille toutes les cartes et dérègle toutes les boussoles.

Pourtant, j'espère encore. Je ne veux pas conclure. Si je prétendais conclure, cela signifierait que l'histoire est déjà écrite, et ce serait, de ma part, une démission... »

A-G Slama - Tribune Libre

La société d'indifférence, d'Alain-Gérard Slama, est paru aux Editions Plon, collection Tribune Libre.

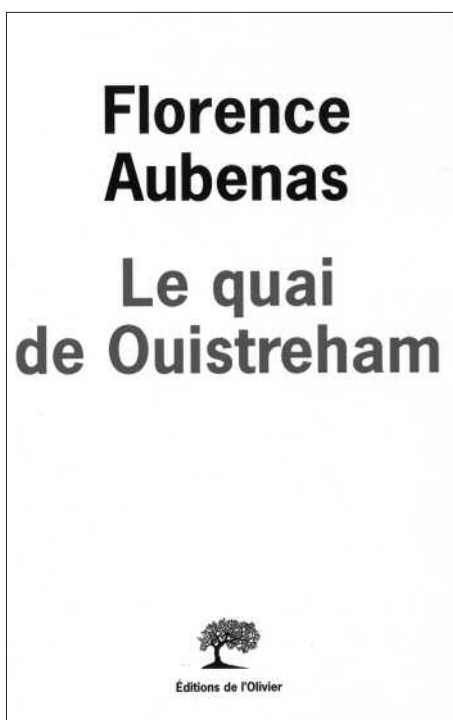
REPERES

Alain-Gérard Slama est professeur à Sciences-Po Paris, éditorialiste au *Figaro* et chroniqueur au *Figaro magazine* et à France Culture.

Le Quai de Ouistreham de Florence Aubenas.

« ...La crise. On ne parlait que de ça, mais sans savoir réellement qu'en dire, ni comment en prendre la mesure. Tout donnait l'impression d'un monde en train de s'écrouler. Et pourtant, autour de nous, les choses semblaient toujours à leur place. J'ai décidé de partir dans une ville française où je n'ai aucune attache, pour chercher anonymement du travail. J'ai loué une chambre meublée. Je ne suis revenue chez moi que deux fois, en coup de vent : j'avais trop à faire là-bas. J'ai conservé mon identité, mon nom, mes papiers et je me suis inscrite au chômage avec un baccalauréat pour seul bagage. Je suis devenue blonde. Je n'ai plus quitté mes lunettes. Je n'ai touché aucune allocation. Il était convenu que je m'arrêtera, le jour où ma recherche aboutirait, c'est-à-dire celui où je décrocherai un CDI. Ce livre raconte ma quête, qui a duré six mois, de février à juillet 2009. J'ai gardé ma chambre meublée. J'y suis retournée cet hiver écrire ce livre... ».

Florence Aubenas



Le Quai de Ouistreham

De Florence Aubenas publié par les éditions de l'Olivier - 270 pages - prix public 19 €.

REPERES

Florence Aubenas est née en 1961, journaliste, elle a effectué une grande partie de sa carrière au sein du quotidien *Libération* en tant que grand reporter. Depuis 2006, elle travaille au *Nouvel Observateur*. En 2005, lors d'un reportage en Irak, elle est prise en otage et sera retenue prisonnière pendant plusieurs mois. Le 2 juillet 2009 elle a été élue présidente de l'Observatoire International des prisons.



M A I

Saint-Maixant

Le 23 mai à 17 heures à Malagar

Concert

« *Autour de Mozart* », par le quatuor de Samuel Coles
Concert de musique de chambre avec flûte, violon et violoncelle qui entourent un piano du XVIII^e siècle, instrument d'exception récemment restauré.

Samuel Coles est à la flûte ; Guillaume Rebinguet, au violon ; Claire Berlioz, au violoncelle et Andrew Brownell, au piano.

Les 28 et 29 mai à 10 heures

Les quatrièmes Rencontres de Malagar

« *La filiation en péril ?* »

Ces rencontres s'inspirent chaque année de la pensée de Jacques Ellul. Cette quatrième édition portera sur « *la filiation* », en partenariat avec la revue *Etudes*, l'Association Internationale Jacques Ellul, en collaboration avec France Culture et la Librairie Mollat. Au programme : la bioéthique et la génétique, mère biologique, père porteuse, mère adoptive, la procréation, les nouvelles parentalités...

Intervenants pressentis : Sylviane Agacinski, Jean-Marie Cavada, Eric Fassin, Catherine

Malabou, Catherine Labrusse-Riou, Céline Lafontaine, David Le Breton, Myriam Szejer, Irène Théry, sociologue, Patrick Verspieren et Jean-Pierre Winter (programme susceptible d'évoluer).

Renseignements :

Centre François Mauriac de Malagar

Domaine de Malagar

33490 Saint-Maixant

Tél. : 05 57 98 17 17

Courriel : cfmm@aquitaine.fr

Site Internet : <http://malagar.aquitaine.fr>

M A I - J U I N

Intercommunalité des Portes de l'Entre-deux-Mers

Du 28 mai au 13 juin

8 jours pour l'Art. Espace Public

Expositions dans toutes les bibliothèques de l'intercommunalité (à l'exception de Cambes !) sur le thème de « *la Mémoire et l'Identité du territoire* »

Une heureuse façon pour les anciens, de ce petit territoire, de retrouver leurs souvenirs, et pour tous les nouveaux habitants, si nom-

breux, d'en découvrir la richesse et comment il a été façonné par l'histoire et ce grâce à des d'œuvres d'artistes.

A Baurech

Le 4, à 18 h 30 - Salle des Fêtes

Vernissage de l'exposition 8 jours pour l'Art. Espace Public

Ouverture : vendredi de 18 h 30 à 20 h, les samedi et dimanche de 10 h à 12 h et de 15 h à 20 h.

Pour tous renseignements concernant ces expositions, y compris celles qui auront lieu dans les communes de Latresne, Cénac, Camblanes, Quinsac, Saint-Caprais, s'adresser : Bibliothèque de Camblanes et Meynac -33360 - 1 Place du Général de Gaulle
Tél. : 05 57 97 16 90

J U I N

Bordeaux

Le 4 juin, cinéma Utopia, à 20 h 30

Documentaire : « Des Français sans histoire »,

en présence du réalisateur Raphaël Pilloso, sera suivi d'une présentation des recherches d'Emmanuel Filhol, co-auteur de l'ouvrage « *Les Tsiganes en France, un sort à part, 1939-1946* »

A l'initiative de l'association ADAV.

A Saint-Maixant

Les 5 et 6 à 15 h et à 17 h, à Malagar

Rendez-vous aux Jardins « *Les Fleurs de Bach* », par Chris Martineau et Julie Läderach
Ce sera la 8^e édition nationale des Rendez-vous aux jardins, en collaboration avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques d'Aquitaine.

Dans les jardins de Malagar, Chris Martineau : alto et voix, et Julie Läderach : violoncelle, seront accompagnés de Sylvain Méret : danse, et de Yvan Blanloeil : images avec la complicité de Frédéric Rocher qui assure la régie générale.

Les 12 et 13 juin

Concerts

« *Musica Malagar* » durant deux jours, les élèves du département de musique de

Un guide pour les vacanciers amoureux de la campagne, la vraie « Bienvenue à la Ferme en Gironde »

Edité par la Chambre d'Agriculture de Gironde qui nous conseille de vivre la campagne de plus près...

Si vous alliez à la ferme, les enfants apprendraient à traire les vaches, les cavaliers s'offriraient des rencontres champêtres, etc., etc. Tout un monde à découvrir pour les urbains et les rurbains, de quoi faire le plein de verdure, de respirer... Vous trouverez toutes les adresses des hébergements : campings à la ferme et campings ruraux ; gîtes et chambres d'hôtes à la ferme, dans cer-

tains cas, il est possible de prendre ses repas chez l'habitant à la table d'hôtes, histoire de mieux faire connaissance avec nos paysans, ceux qui nous font vivre toute l'année.

Plus d'informations.

Relais agriculture et Tourisme

Chambre d'Agriculture de la Gironde

Tél. : 05 56 79 64 15

Courriel :

tourisme@girondetourisme.com

Site internet :

www.bienvenue-a-la-ferme.com/Gironde.

chambre du Conservatoire de Bordeaux proposeront six concerts d'une heure. Du trio au sextuor, les futurs grands noms de la musique et du chant investiront Malagar.

Le samedi 12, concerts à 15 h et 17 h, le dimanche 13, concerts à 13 h, 15 h, 17 h... et une vingtaine de musiciens clôtureront l'événement par un concert de cuivres donné le dimanche à 18 h.

Renseignements et réservations :

Tél. : 05 57 98 17 17

Courriel : cfmm@aquitaine.fr

De Cadillac à Libourne, en passant par Paillet et Bouliac

Les 15, 17 et 18

Festival de musique classique : Musiques Festiv'2010



Tamayo Ikeda et Patrick Zygmanski vous invitent à venir découvrir la neuvième édition de Musiques Festiv'.

A Cadillac

Le 15, à 21 h, à La Closerie

« Les années folles », œuvres de Francis Poulenc

Avec Roland Dugareil, au violon ; Shigeru Ikushima, à la clarinette ; Tamayo Ikeda et Patrick Zygmanski, au piano.

A Paillet

le 17, à 14 h - Salle des fêtes

« Artiste en herbe »

Un moment musical dédié aux enfants par Dimitri Malignan, jeune pianiste de 12 ans, étudiant de l'Ecole Normale de Musique de Paris et déjà lauréat de nombreux concours.

A Bouliac

Jeu 17, à 21 h, en l'église Saint-Siméon

« L'heure espagnole »

avec des œuvres d'Enrique Granados, Manuel de Falla, Joaquín Turina, Georges Bizet et Maurice Ravel.

Avec Marianne Dellacasagrande, soprano ; Roland Dugareil, violon ; Tamayo Ikeda et Patrick Zygmanski, piano.

A Libourne

Vendredi 18 à 21 h,
dans la Chapelle royale de Condat

« Prélude d'une confession... Sand raconte Chopin »

Avec Arièle Butaux, narration ; Tamayo Ikeda et Patrick Zygmanski, piano.

Renseignements :

Association Galaxy'art : 05 56 67 03 42

Pour en savoir plus sur les musiciens, site internet : www.galaxyart.net

Réservations :

Fnac : 08 92 68 36 22

Office de tourisme de Cadillac :

05 56.62 12 92

Office de Tourisme de Libourne :

05 57 51 15 04

A Verdelaix, à La Garonnelle

Le 19, à 17 h, en l'église de Saint-Maurice
d'Aubiach

« Concert Tangos »

de Carlos Gardel-Astor Piazzolla

Avec Isabelle Lagors (Harpe) et Elisabeth Ehlacher (guitare).

Isabelle Lagors est premier prix de Conservatoire national Supérieur de Musique de Paris. Elle enseigne au Conservatoire Régional de Cergy Pontoise et consacre une grande partie de ses activités à la musique de chambre : duo clavecin, harpe et orgue avec Christian Ott (organiste de la cathédrale de Versailles) ou encore flûte et harpe avec François Ducasse...

Elisabeth Ehlacher, Diplômée (médaille d'or) d'instrument d'écriture et musique de chambre des Conservatoires nationaux de Boulogne Billancourt et Créteil s'est tournée vers une double carrière de professeur et concertiste... Spécialiste de divers langages musicaux : musique ancienne sur instruments Renaissance, percussion digitale iranienne, improvisation, étude de la matière sonore à travers les électroacoustique, langages contemporains... Elle enseigne au Conservatoire Régional de Cergy Pontoise, se produit dans divers ensembles.

Prix d'entrée : 10 euros

Renseignements et inscriptions :

Jean-Philippe Leuret tél/répondeur :

05 56 96 17 22

En Gironde

Le 20 juin

« La journée de Patrimoine de Pays et journée des Moulins »

Dont ce sera la 13^e édition. Cette journée a pour but de valoriser et faire connaître le patrimoine de proximité, celui qui n'est pas protégé au titre des Monuments historiques. Depuis 2006, la fédération française des Moulins s'est associée à cette journée. Promenades, visites guidées, démonstrations de savoir-faire autour des moulins, des lavoirs, vous ferez découvrir des trésors souvent ignorés et souvent tout près de chez vous. Pour en savoir plus consulter le site : journéedupatrimoinedepays.com/laqui.Htm

A Sauveterre de Guyenne

Les 25, 26, 27

Festival de musique « Les Frémissements du baroque »

Pendant trois jours, vous êtes invités à participer à la fête « des sens ». Venir écouter les premiers auteurs baroques français, italiens, anglais, allemands, un véritable festival européen. Vous pourrez découvrir dans le même temps la richesse du terroir, paysages de vignobles, bastides, églises romanes, mais aussi apprécier les vins de Bordeaux ou d'Entre-deux-Mers, lors des dégustations offertes aux festivaliers.

Les 26 et 27

la Cave coopérative propose un programme Portes Ouvertes avec visite des chais et une grande dégustation pour tout public le 27 à 12 heures.

Renseignements : OTEM

2 rue Saint-Romain

33540 Sauveterre de Guyenne

Tél. : 05 56 71 53 45

Inscriptions réservations :

OTEM - mais aussi Librairie Musicales Lignerolles

13/15 rue du Parlement Sainte-Catherine

33000 Bordeaux.

Saint-Maixant

Le 3, à 21 h 30 à Malagar

Théâtre

« *La terrasse de Malenciel. Dialogue intemporel avec Montaigne, Montesquieu, Mauriac* », De Michel Suffran, par la Compagnie SI. Trois illustres personnalités intellectuelles sont réunies : Montaigne, campé en sceptique proclamé, Montesquieu, en humaniste éclairé, et Mauriac, en ardent mystique déchiré. Michel Suffran invite, là, ces trois grands écrivains à converser sur scène. Attachés à leur terre natale, indécis entre le monde des vivants et celui qu'ils n'osent nommer, leurs échanges s'enflamment à l'évocation de Dieu et de l'au-delà. Mise en scène d'Alain Chaniot, interprètes : Alain Chaniot, Frédéric Jouveaux et Philippe Caulier.

le 9, à 21 h 30, à Malagar

Littérature en jardin

« *Ce monde n'est pas conclusion! This world est not conclusion* »

Dans le cadre du festival de littérature, musique et art au jardin. Permanences de la littérature et le Centre François Mauriac proposent une adaptation libre des poèmes d'Emily Dickinson.

Accompagnés par les arts numériques, Frédéric Bruyas propose une lecture bilingue de poèmes choisis d'Emily Dickinson d'après ses propres « *Cahiers cousus* », traduction de Christophe Marchand-Kiss. Dans les jardins de Malagar, une performance poétique, musicale et visuelle qui rend hommage à la beauté universelle et intemporelle de l'œuvre d'Emily Dickinson avec comme voix : Frédérique Bruyas, sons et images multimédia : Wall'ich et création musicale : Vincent Bretif.

Renseignements :

Tél. : 05 57 98 17 17

Courriel : cffm@aquitaine.fr

A Rions

Les 9 et 10 dans le village médiéval

Festival Rues et Vous

Entrez dans le 4^e parcours imaginaire de la ville. Les Arts de la Rue inventent de nouvelles formes de rencontres avec le public dans un esprit de convivialité, de proximité. Théâtre, danse, musique, arts plastiques, multimédia, les arts de la rue participent à la vitalité de la création contemporaine.



Le public retrouvera :

Danse et feu : la Cie Jeanne Simone et la Cie Entre terre et ciel.

Arts de la piste : la Cie Filophile

Arts Plastiques : Nej'ma Nick's (Nicolas Juliard, Jomy et Sandrine Ccayol).

Musique avec les Compagnies ou Groupes : Bombes 2 Bal - Monofocus - Domingo Bohio - Narvaki Swing - Les « The Wackies ».

Art forain : Cie 3 Points de Suspension
Carte blanche / Intervention : Arnaud Aymard - Jean-Georges Tartar'e.

Théâtre/théâtre d'objets/Conte : Théâtre Group - Cie Drolatic IOndustry - Cie bruit qui court - Cie Caus'toujours.

Renseignements :

Festival Rues et Vous (labels Scènes d'été en Gironde et Aquitaine en scène).

Christophe Azema, *Communauté de Communes du Vallon de l'Artolie*

Route de Lasserre

33550 Paillet

Tél. : 05 56 72 56 50

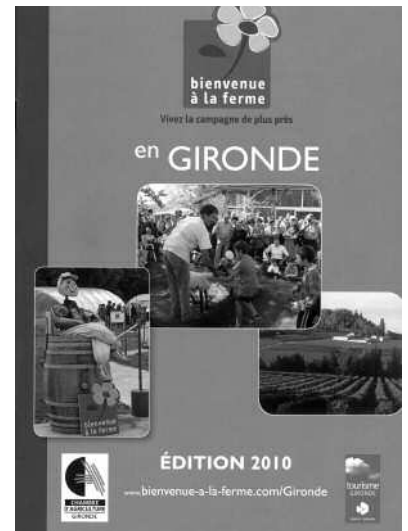
Tarifs : 8 euros – Familles à partir de 4 : 6 euros – Tarif réduit avec le Pass 2 jours.

En Entre-deux-Mers

Faire son marché autrement...

Le printemps et l'été sont les temps rêvés pour découvrir la région et la richesse de ses produits en direct des producteurs... en allant faire son marché.

Il y a les marchés des producteurs de Pays, composés uniquement de producteurs fermiers et artisanaux. Leurs points forts : la vente directe du producteur au consommateur – l'authenticité des produits préparés à partir des savoir-faire traditionnels de chaque « pays ». Autour de grandes tablées conviviales vous apprécierez les richesses gastronomiques du terroir, vous aurez peut-être comme voisin de table un touriste avec lequel vous partagerez le temps d'une soirée les plaisirs d'une rencontre conviviale et festive car les animations seront aussi de la fête.



Quelques dates et lieux en Entre-deux-Mers :
Bouliac : le vendredi 28 mai - **Cadillac** : les vendredis 4 juin, 2 juillet - **Saint-Macaire** : les vendredis 16 et 23 juillet - **Targon** : le samedi 24 juin - **Sainte-Foy la Grande** : les jeudis 22 et 23 juillet.

Il y a aussi les marchés à la ferme

Vous vous rendez sur une exploitation du réseau « *Bienvenue à la Ferme* » et là vous faites votre marché autrement, loin de toute agitation en rencontrant les agriculteurs qui tout en vous faisant déguster leurs produits vous parleront de leurs travail et savoir-faire.

Quelques adresses :

Pessac sur Dordogne, au Moulin de Moustelat, Béatrice et Robert Barrière vous accueilleront ; le dimanche 11 juillet, ce sera Noémie De Grenier qui vous fera découvrir sa **Ferme Gauvry**, à Rimons, et le dimanche 25 juillet, au Château de Camarsac, vous rencontrerez Thierry Lurton.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des Marchés de producteurs et Marchés à la Ferme :

Relais Agriculture et Tourisme : Réseau Bienvenue à la Ferme

Chambre d'Agriculture de la Gironde

17 Cours Xavier Arnoz

33082 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 79 64 15

Site Internet :

www.bienvenue-a-la-ferme.com/Gironde.

Courriel : tourisme@gironde-chambragri.fr



Arc en ciel pour Septième ciel

*C'était il y a soixante ans
Et je venais d'avoir quinze ans !
Ce n'était qu'une gamine
Ma jolie petite voisine
Cela vous paraîtra louche
D'un premier baiser sur la bouche
Elle est devenue toute ROUGE !*

*Perchés sur leurs beaux dromadaires
Quand ils arpentent le désert
Lentement, ils vont d'erg en erg
Vous connaissez les Touaregs ?
On les nomme les hommes BLEUS
De quelle couleur sont leurs femmes ?
Dont on ne parle pas Mesdames !*

*Débarquant d'une autre planète,
Leur existence n'est pas nette
Car venant d'un autre univers
Ce sont les petits hommes VERTS...
Leurs épouses ? on n'en parle pas !
Serait-ce qu'elles n'existent pas ?*

*Eternel coureur de jupons,
J'ai passé un mois au Japon.
Ce qu'elles peuvent être mignonnes
Ces jolies petites nippones !
Quand vint le jour de mon départ,
Sur le quai de l'aérogare,*

*Et devant leurs mines friponnes,
C'était à moi de rire JAUNE !*

*Parmi tant de têtes sinistres ;
Que présentent certains ministres,
Il en est une, pour mémoire,
La plus jolie des perles NOIRES,
Egayant le panorama :
Vous avez reconnu Rama !*



*Hélas, et dans le monde entier
Lors de nombreux conflits guerriers
Une COULEUR que je déteste
Il faudra que tous, on proteste*

*Je n'ai plus envie de rigoler
Quand tant de femmes sont VIOLEES !*

*Elle n'avait pas de robe blanche,
Quand j'ai épousé une BLANCHE !
Je viens d'avoir soixante quinze ans,
Et supporte le poids... des ans !
Si nous coulons des jours heureux,
C'est beau d'être encore amoureux !
Direction le septième Ciel...*

*Après ce touchant arc en ciel,
Je vais vous dire, sans pudeur,
Quelle que soit votre couleur
Si j'ai écrit ce long poème, c'est pour vous dire :
JE VOUS AIME !*

Michel Lavergne (printemps 2010)

REPERES

Michel Lavergne est un lecteur fidèle des *Cahiers de l'Entre-deux-Mers*. Ancien instituteur, c'est aussi un spécialiste de l'Espéranto, et bien que vivant en Entre-deux-Mers, cet humaniste est avant tout un citoyen du monde.

Il nous a fait parvenir ce poème à l'occasion de la journée des Femmes, une occasion pour lui de dire combien il les aime !

**Abonnez-vous au
Cahiers de l'Entre-deux-Mers**

Pour 20 € seulement

Soutien
25 €

les cinq numéros,
offrez-vous un plaisir
qui dure toute l'année.

Nom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Renvoyez ce bulletin d'abonnement accompagné
de votre chèque libellé à l'ordre
des Amis des Cahiers de l'Entre-deux-Mers :
112, rue de la Benaugue 33100 Bordeaux – Fax : 05 57 77 83 84

Rédactrice en chef : Colette LIEVRE

Comité de rédaction :

Philippe ARAGUAS - Lysiane ROLLAND -
Muriel ICARD - Jean-François LARCHÉ

Ont participé à ce numéro :

Stefan FERRY - Michel LAVERGNE

Abonnements :

Les Cahiers de l'Entre-deux-Mers
112 rue de la Benaugue 33100 Bordeaux.

Fax : 05 57 77 83 84

lescabiers@atlantic-line.fr

Imprimerie : Magnier à Langon.

Directeur de la publication : Alain GROSS.

Photos :

Mairie de CENON, service de presse -
Stefan FERRY - Colette LIEVRE -

Jean-François LARCHÉ - Communauté de
Communes du VALLON DE L'ARTOLIE -
Centre François MAURIAC -
Asso. GALAXY'ART

Les Cahiers de l'Entre-Deux-Mers ne sont pas responsables
des opinions, des analyses et synthèses émises par les auteurs.
Toute reproduction, même partielle, des textes ou illustrations
est soumise à une autorisation écrite de l'éditeur.

N° de commission paritaire :
1010 G 87157

ISSN : 1252-5235

Retrouvez les Cahiers de l'Entre-Deux-Mers
sur www.entre2mers.com